



Sensibilisation RGPD





SOMMAIRE

- ➊ DÉFINITIONS
- ➋ PILIERS DU RGPD
- ➌ INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- ➍ RH ET SÉCURITÉ - GESTION DU PERSONNEL
- ➎ PROSPECTION

Doit-on dire le ou la RGPD ?

INTRODUCTION



Le RGPD

LE Règlement sur la protection des données personnelles :

- Harmoniser les règles dans l'Union Européenne
- Renforcer les droits des résidents de l'Union Européenne

○

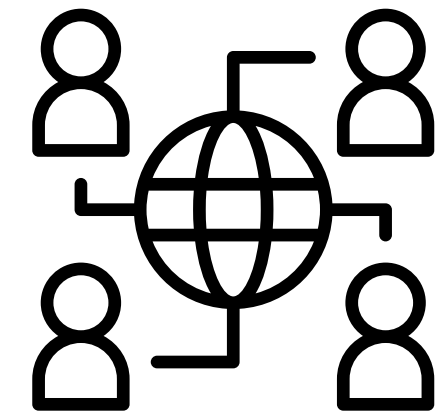
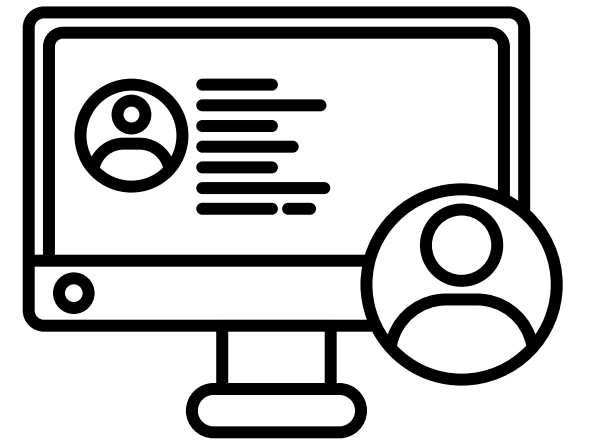
La France : Un pays précurseur avec sa loi de 1978

- Une des premières lois à encadrer ce sujet
- Création de la CNIL

Définitions

Données à caractère personnel : « Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. »

- Est-ce qu'une plaque d'immatriculation est une donnée à caractère personnel ?
- Est-ce qu'une adresse IP est une donnée à caractère personnel ?
- Est-ce qu'un email professionnel est une donnée à caractère personnel ?
- Est-ce qu'un RIB est une donnée sensible ?



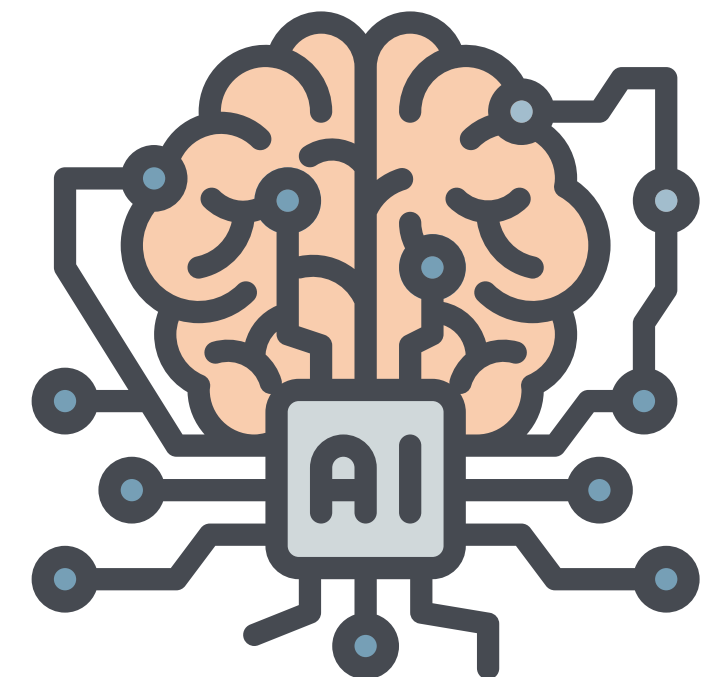
Piliers

Le RGPD : Garder le contrôle, réduire les risques, protéger les données

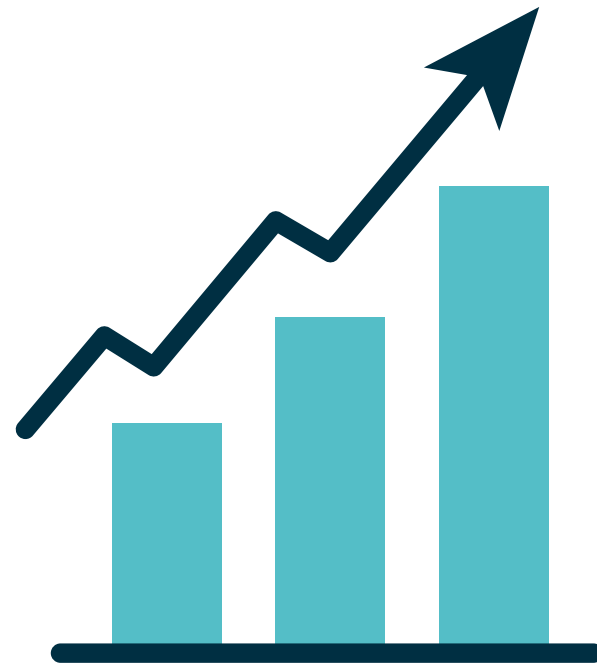
- **Transparence** : Information des personnes concernées
- **Droits** : Renforcer les droits des citoyens de l'Union européenne sur le contrôle de leurs données à caractère personnel
- **Sécurité** : Mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques.
- **Contrôle** : Audit des prestataires et contrôle sur l'usage qu'ils font des données

Intelligence artificielle

- Comment la **réutilisation** des données doit-elle être encadrée ?
- **Schrems III** et le **Patriot Act** : quels risques pour le transfert de données ?
- Shadow IA
- **OpenAI**, le meilleur choix ?



RESSOURCES HUMAINS et Sécurité - GESTION DU PERSONNEL ET DES BENEVOLES



Niveau de plaintes à la
CNIL (ex: vidéoprotection,
demande d'accès, etc.)
≈ 30% des plaintes CNIL

Les questions à se poser pour chaque traitement, application aux RH :

- Les données traitées sont-elles nécessaires ? Ai-je le droit de les traiter ? (ex : données sensibles)
- Combien de temps dois-je conserver les données ? (ex: obligations légales, consentement)
- Les mesures de sécurité mises en place sont suffisantes ? (ex: hébergement des données, accès aux données des salariés)
- Mes prestataires sont-ils conformes ? (ex: outil de gestion des congés, prestataires, etc.)

PROSPECTION

Commerciale

BTOB

- Pas de consentement
- Doit s'attendre raisonnablement à recevoir ce type de prospection

BTOC

- Consentement pour la prospection par téléphone (changement 2026), par e-mail et par SMS
- Pas de consentement pour la voie postale

Caritative

BTOB et BTOC

- Pas de consentement

- Possibilité de s'opposer
- Durée de conservation : 3 ans après la dernière prise de contact
- **Puis-je partager des données avec des partenaires ?**
- **Puis-je partager des données avec des entités affiliées ?**